



PEACE
AND
LOVE STORY
SUR LE PARVIS

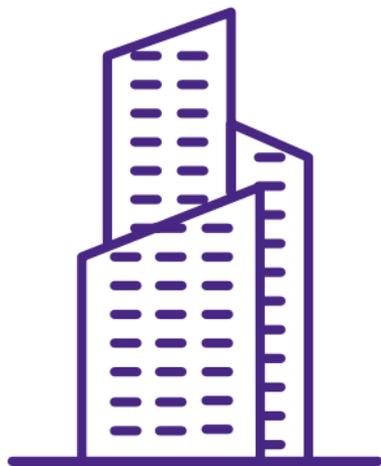
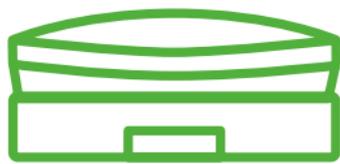
Guide des bonnes pratiques
pour bien circuler à Paris La Défense

PARIS
LA
DÉFENSE

Suivre les grands commandements

**pour la bonne cohabitation des piétons, vélos
et tous les utilisateurs de EDPM (Engins de Déplacement
Personnels Motorisés) à Paris La Défense**

- Premier quartier d'affaires d'Europe,
- Paris La Défense est un lieu de vie unique
- qui accueille chaque jour des salariés, des
- étudiants, des habitants, des touristes
- d'affaires et d'agrément



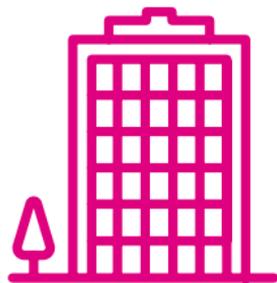
Le quartier s'étend sur l'une des plus grandes zones piétonnes européennes d'une surface de 31 hectares.

Cet espace est sans cesse animé par de nombreux événements : Food Trucks, divers chantiers... et il est traversé au quotidien par de nombreux moyens de transport.



La crise sanitaire a fortement accéléré l'utilisation de la mobilité douce au sein de Paris La Défense. On y constate une augmentation de 5% d'utilisateurs en 2021.

Le **Guide des bonnes pratiques, Love Story sur le Parvis** a pour objectif d'exposer les règles de bonnes conduite à tenir pour des déplacements agréables et sécurisés mais aussi favoriser un partage respectueux de l'espace public.





Les commandements à découvrir

- 1 Les points de vigilance pour rouler à Paris la Défense
- 2 L'initiative à Paris la Défense : #BikeToWork
- 3 Les règles générales
 - Respecter le code de la route
 - Respecter les piétons
 - Rouler à vitesse modérée
 - Se déplacer sur les voies autorisées
 - Stationner aux emplacements réservés
 - Assurer sa mobilité
- 4 La sécurité
 - S'équiper pour sa sécurité
 - Être visible
 - Faire attention au sol glissant
- 5 Les aides pour se mettre au vélo
 - Professionnels
 - Particuliers
- 6 Les panneaux de signalisation vélo
- 7 Les accès vélo à Paris la Défense





1

Les

points de

vigilance

Rouler au pas

Coexister avec les piétons nombreux à circuler sur la dalle.

Circuler avec prudence

La ligne verte est un cheminement privilégié et non pas une piste cyclable.

Modérer l'allure

Comme pour les rails de tramways, les roues peuvent se bloquer dans les interstices des dalles, d'autant si votre pneu est fin.

2

L'initiative

#BIKETOWORK

Et si on changeait nos modes de déplacement pour aller au travail ? Paris La Défense et Mobility Makers ont imaginé Bike To Work, une initiative proposée sur deux jours visant à sensibiliser le public de Paris La Défense sur les mobilités douces. Il vise aussi à promouvoir les alternatives aux transports en communs et à la voiture.

Au programme, trois étapes pour vous donner envie d'adopter durablement le vélo:

Mobility morning

Des intervenants qualifiés de haut niveau, élus et officiels, lanceront l'évènement !

Village mobilité(s)

Une cinquantaine d'exposants présenteront des produits innovants, des ateliers, des services mais aussi du marquage et une bourse aux vélo.

Circuits découverte

Encadrés par des éducateurs diplômés, les circuits permettront d'identifier les accès vélos à la Défense, les nouveaux panneaux et d'autres services comme les parkings sécurisés et le local de réparation pour les vélos.

Rendez-vous : **Les 20 et 21 septembre 2021**

Quand ? **De 9h à 18h**

Où ? **Au pied de la Grande Arche à Paris La Défense**

3

Les
règles
générales

RESPECTER

LE CODE DE LA ROUTE

1



Pourquoi y-a-t-il un code de la route ?

La chaussée étant publique, les piétons, les trottinettes, les véhicules motorisés ou encore, les vélos doivent apprendre à cohabiter ensemble. Pour éviter tout risque d'accident et abus, un code de la route a été établi et s'applique à tous de la même manière. Rouler à vélo vous expose à un risque d'accident notamment sur la voie publique face aux véhicules motorisés. Afin de garantir votre sécurité et celle des autres, vous devez vous conformer à un certain nombre de règles.

RESPECTER

LES PIÉTONS

2



Pourquoi faut-il respecter le piéton ?

Il n'est pas rare que les piétons et les cyclistes doivent partager le même espace public. Dans le cas où les deux doivent cohabiter, le cycliste devra toujours laisser la priorité aux piétons. Le cycliste peut aussi se signaler grâce à son avertisseur sonore. Pour autant, afin d'éviter tout risque il est préférable de s'arrêter car la priorité est donnée à la personne la plus vulnérable, à savoir le piéton.

ROULER

À VITESSE MODÉRÉE

3



A quelle vitesse rouler ?

La règle est en principe de rouler à vitesse modérée, et plus particulièrement sur la dalle de La Défense, là encore, certains éléments sont à prendre en compte, notamment l'afflux de voitures ou de piétons sur la voie publique. Saviez-vous également que lorsque vous roulez à vélo, le vent et la température ont un impact sur la vitesse de pédalage.

Par conséquent, il est préférable d'adopter son allure aux circonstances de son environnement et de rouler au pas.

SE DÉPLACER

SUR LES VOIES AUTORISÉES

4



Où se déplacer ?

Lorsqu'ils sont présents, les cyclistes doivent emprunter les aménagements qui leur sont réservés, dans le sens de la circulation, afin d'éviter toute déconvenue. Par exception, un cycliste est autorisé à rouler sur le trottoir hors agglomération lorsqu'il s'agit d'une route pavée ou en réhabilitation. De même, le panneau de catégorie "cycles" (voir p.26), autorise les cyclistes à emprunter la voie de bus.

Pour rappel, la ligne verte présente sur la Dalle de La Défense est un cheminement privilégié et non pas une piste cyclable.

STATIONNER

AUX EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

5

P

Pourquoi la règle du stationnement réservé ?

Il est préférable pour vous et pour les autres de garer votre vélo aux endroits qui vous sont réservés. En effet, si votre vélo est stationné à un emplacement gênant pouvant présenter un danger, vous êtes passible d'une amende de 4e classe (90€ en cas de minoration à 750€ en cas de majoration).

ASSURER

SA MOBILITÉ

6



Pourquoi est-il plus judicieux de souscrire à une assurance ?

Souscrire à une assurance peut se révéler très utile, bien que pour les vélos, elle ne soit pas obligatoire. En effet, le vol de vélo étant de plus en plus fréquent, cela vous évite une perte financière en cas de vol. De plus, l'assurance peut aussi couvrir vos frais de réparation, vous assurer une assistance en cas de panne ou de crevaison. Tout ceci parce qu'on ne peut pas prévoir l'imprévu.

4

La
sécurité

S'ÉQUIPER

POUR SA SÉCURITÉ

1



Le casque est obligatoire pour les enfants de moins de 12 ans.

Pourquoi est-il important de s'équiper à vélo ?

Si le port du casque en circulation, pour le conducteur et le passager, n'est obligatoire que pour les personnes de moins de 12 ans, il reste toutefois fortement recommandé. Le port du gilet réfléchissant certifié est obligatoire pour tout cycliste. Quant à l'équipement vélo, il est impératif qu'il soit composé de freins, des éclairages type feux de position, des catadioptres (feux avant et arrière) et d'un avertisseur sonore.

Le casque représente cependant, le moyen le plus sûr de se protéger en cas de chute ou d'accident. Les blessures à la tête constituent la première cause de décès chez les cyclistes.

ÊTRE VISIBLE

2



Pourquoi est-il important de se rendre visible ?

De jour comme de nuit, il est impératif que votre vélo présente des feux arrière et avant, ainsi qu'un dispositif réfléchissant et un avertisseur sonore. La lumière et l'ensemble de ces équipements vous permettent d'être vu et entendu par les autres usagers et diminuent le risque d'accident.



FAIRE ATTENTION

AU SOL GLISSANT

3



L'anticipation s'avère être primordiale en cas de facteurs météorologiques tels que la pluie, afin de prévenir les dangers et freiner correctement.

En effet, en cas de pluie le freinage d'un vélo est modifié, l'adhérence des freins est réduite, encore plus lorsque les jantes sont en acier. Il est donc recommandé de ne pas freiner brusquement, de rouler à une vitesse raisonnable et d'éviter les surfaces métalliques ou peintes qui constituent des surfaces glissantes, ainsi qu'aux interstices entre les dalles sur la partie piétonne.

5

Les
aides

PARTICULIERS

..... LES AIDES AU NIVEAU LOCAL

L'aide à l'achat de l'Île-de-France est cumulable avec les autres subventions apportées par les collectivités territoriales. Il faut donc dans un premier temps, vous renseigner auprès de votre mairie afin de savoir si une subvention existe au sein de votre commune avant de se tourner vers celle de la région. Cependant, des plafonds ont été fixés pour le cumul des différentes aides. La somme de ces plafonds varie en fonction des caractéristiques du vélo et peut aller jusqu'à 600€ maximum.



Les vélos concernés par les subventions en Île-de-France :

Ces aides concernent différents types de vélos classiques à assistance électrique, les vélos cargo et les vélos pliants avec ou sans assistance électrique mais aussi les vélos adaptés. Certains accessoires de sécurité (panier, casque, antivol) peuvent également être subventionnés si ces derniers sont présentés sur la même facture.

Quelles sont les conditions pour bénéficier de l'aide à l'achat ?

Certaines conditions sont à prendre en compte pour bénéficier de l'aide à l'achat :

- Avoir acheté un vélo neuf conforme à la réglementation en vigueur, à partir du 1er décembre 2019 pour les VAE, vélos cargos avec ou sans assistance électrique
- S'engager à ne pas revendre le vélo pendant une durée de 3 ans
- Ne pas avoir déjà bénéficié de la même aide d'Île-de-France Mobilités
- Avoir demandé les aides locales si elles existent avant de faire la demande faite à Île-de-France Mobilités

..... LES AIDES AU NIVEAU NATIONAL

L'Etat propose le bonus vélo. Il s'agit d'une aide venant en complément de celle attribuée par une collectivité locale. Elle s'applique sur l'achat d'un vélo à assistance électrique. De plus, l'aide est identique au montant de l'aide accordée par la collectivité territoriale dans la limite de 200€ sous conditions de ressources.

PROFESSIONNELS

Les entreprises peuvent bénéficier de subventions à l'échelle nationale telles que les incitations fiscales pour la mise à disposition de vélos et le bonus de 200€ pour l'achat d'un vélo électrique mais également du forfait mobilités durables.

1 LES INCITATIONS FISCALES

L'entreprise peut réduire du montant de son impôt jusqu'à 25% des frais engagés pour la mise à disposition de vélos pour les trajets domicile - travail de ses salariés.

Cette baisse d'impôt concerne uniquement les entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés. Les entreprises individuelles comme les artisans ou les professions libérales soumises à l'impôt sur le revenu ne peuvent pas en bénéficier.

2 LE BONUS DE 200€ POUR LES ENTREPRISES

Les entreprises qui souhaitent équiper leurs collaborateurs en vélos électriques, mais aussi les loueurs de vélos électriques ou les collectivités qui souhaitent proposer un service de location longue durée de VAE ont le droit au bonus de 20% du montant du vélo dans la limite de 200€.

3 LE FORFAIT MOBILITÉS DURABLES

Le forfait mobilité durable défini par le décret n°2020-541 du 9 mai 2020, vient remplacer l'indemnité kilométrique vélo. Il offre aux salariés une prise en charge des dépenses liées à l'utilisation de leur vélo personnel ou d'autres moyens de transport écologiques.

Les coûts d'exonération peuvent varier d'un montant maximum de 500€ pour le secteur privé et 200 € annuel pour le secteur public.

Seul l'employeur peut être décisionnaire de la mise en place de ce dispositif dans l'entreprise. Toutefois, les salariés devront fournir des justificatifs de paiement ou une attestation sur l'honneur.

Il est possible de cumuler le forfait mobilité durable avec une prise en charge de frais de carburant ou avec la prise en charge de 50% de l'abonnement de transport en commun. Cependant, il ne peut représenter que 200 € au titre des frais de carburant.

Le crédit mobilité:

Lorsqu'un salarié remplace partiellement ou totalement sa voiture de fonction, il peut bénéficier du crédit mobilité. La somme d'argent reversée va permettre de payer tous ses déplacements professionnels et personnels. Ce montant varie à la fois selon le prix du véhicule de fonction et du statut du salarié mais aussi des déplacements réalisés.

6

Les

parmeaux

PANNEAU D'ACCES INTERDIT AUX CYCLES

Il est implanté à l'entrée des voies de circulation à vitesse inadaptée pour les cyclistes, telles que les autoroutes. Ce panneau peut également se trouver au niveau de certains ouvrages d'art, comme des ponts ou des tunnels.



PANNEAU DE BANDE OBLIGATOIRE POUR LES CYCLES ET DE FIN DE PISTE

Ces panneaux indiquent que les cyclistes doivent impérativement poursuivre leur circulation sur une piste cyclable.



L'obligation prend fin lorsque les cyclistes rencontrent un panneau de fin de piste.

PANNEAU DE VOIE VERTE ET DE FIN DE VOIE VERTE

Ces panneaux indiquent l'entrée et la sortie des usagers sur une voie verte, interdite aux usagers motorisés. Ces voies peuvent donc être empruntées par les piétons, les cyclistes ainsi que les cavaliers. Le panneau de fin de voie verte indique aux usagers qu'ils risquent de retomber sur une voie permettant de nouveau aux véhicules motorisés de circuler.



PANNEAU D'ENTRÉE ET DE SORTIE DE ZONE DE RENCONTRE

Ces panneaux sont des espaces de circulation pour tous les usagers de la voie publique. Ils se situent à l'entrée de ces zones de circulation et à leurs sorties.



PANNEAU D'IMPASSE AVEC ISSUE POUR LES PIÉTONS ET LES CYCLISTES

Ce panneau indique que, si la voie est une impasse pour les véhicules motorisés, elle comprend néanmoins un espace de circulation pour piétons et cyclistes, qui pourront alors rejoindre des voies de circulation classiques.



PANNONCEAUX DE CATÉGORIE "CYCLES"

Ce pannonneur permet de spécifier qu'un panneau s'adresse uniquement aux cyclistes.

PANNEAU DE CHAUSSÉES À DOUBLE SENS, DONT LE SENS OPPOSÉ EST RÉSERVÉ AUX CYCLES

Ce panneau indique qu'une des chaussées est à double sens mais que l'autre est uniquement réservée aux cyclistes.



PANNEAU DE PISTE OU BANDE CYCLABLE CONSEILLÉE ET RESERVÉE AUX 2 OU 3 ROUES

- Le panneau indique aux cyclistes qu'ils peuvent circuler sur une piste ou bande cyclable qui leur est dédiée.
- À l'inverse ce panneau indique une fin de piste ou bande cyclable, le cycliste devra donc poursuivre sa route sur une voie classique.



LE PANNEAU M12

Ce panneau indique aux cyclistes qu'ils ont l'autorisation de suivre la voie indiquée même si le feu est rouge. Attention cependant à laisser la priorité aux usagers qui en bénéficient mais aussi aux piétons.



PANNEAU DE DANGER DE DEBOUCHÉ DE CYCLISTES

Ce panneau informe les usagers de la route que des cyclistes sont susceptibles d'arriver sur la route par la gauche ou la droite. Ce panneau est plus souvent installé en fin de piste cyclable.



PANNEAU AIRE PIÉTONNE

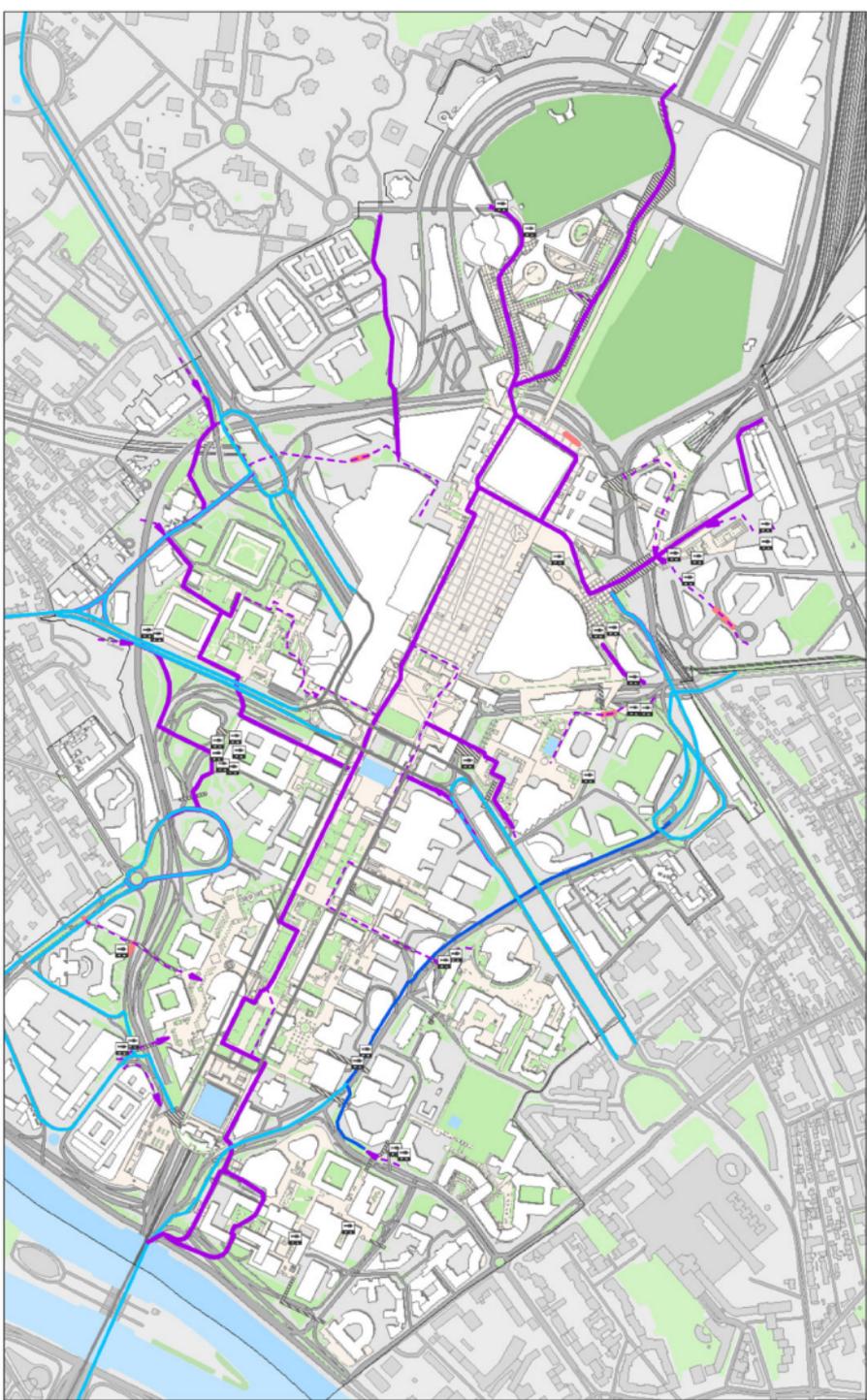
Ce panneau matérialise l'entrée et la circulation sur une aire piétonne. La priorité est donc donnée aux piétons. Circulez avec prudence et au pas !



7

Les accès vélos

Accès et circulations des vélos sur La Défense



STATIONNEMENT

DES VÉLOS SUR LA DÉFENSE



Pour pratiquer le vélo en toute sérénité, plusieurs types de stationnement sécurisé sont mis en place sur Paris La Défense. Découvrez notre carte localisant les emplacements dédiés au stationnement des bicyclettes.

Nos parkings disposant d'une zone vélo :

Centre – Grande Arche : 144 places

Corolles : 77 places

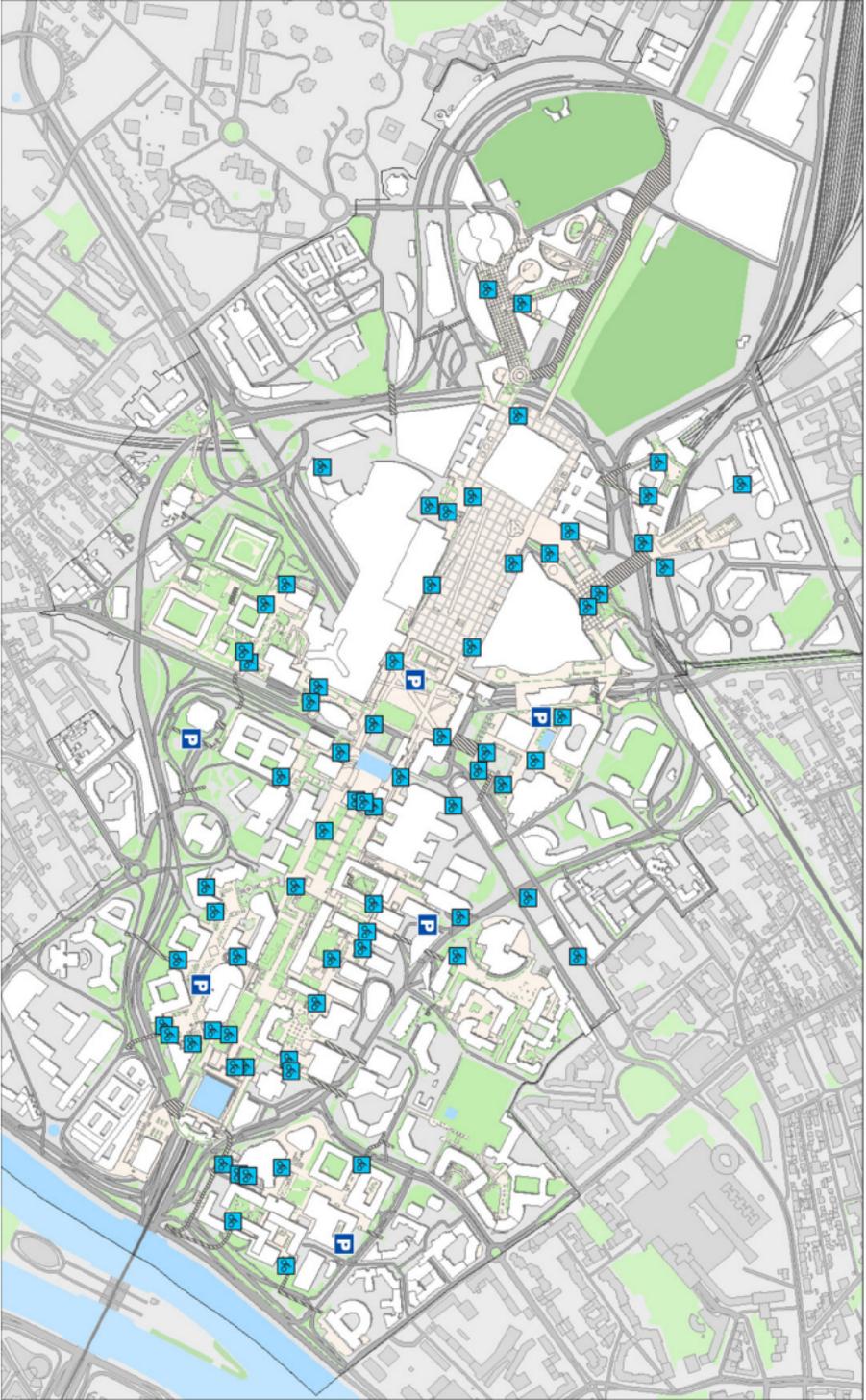
Saisons : 153 places

Coupole Renault : 88 places

Villon : 84 places



Stationnement des vélos sur La Défense



EMPLACEMENTS

DES GONFLEURS VÉLOS SUR LA DÉFENSE



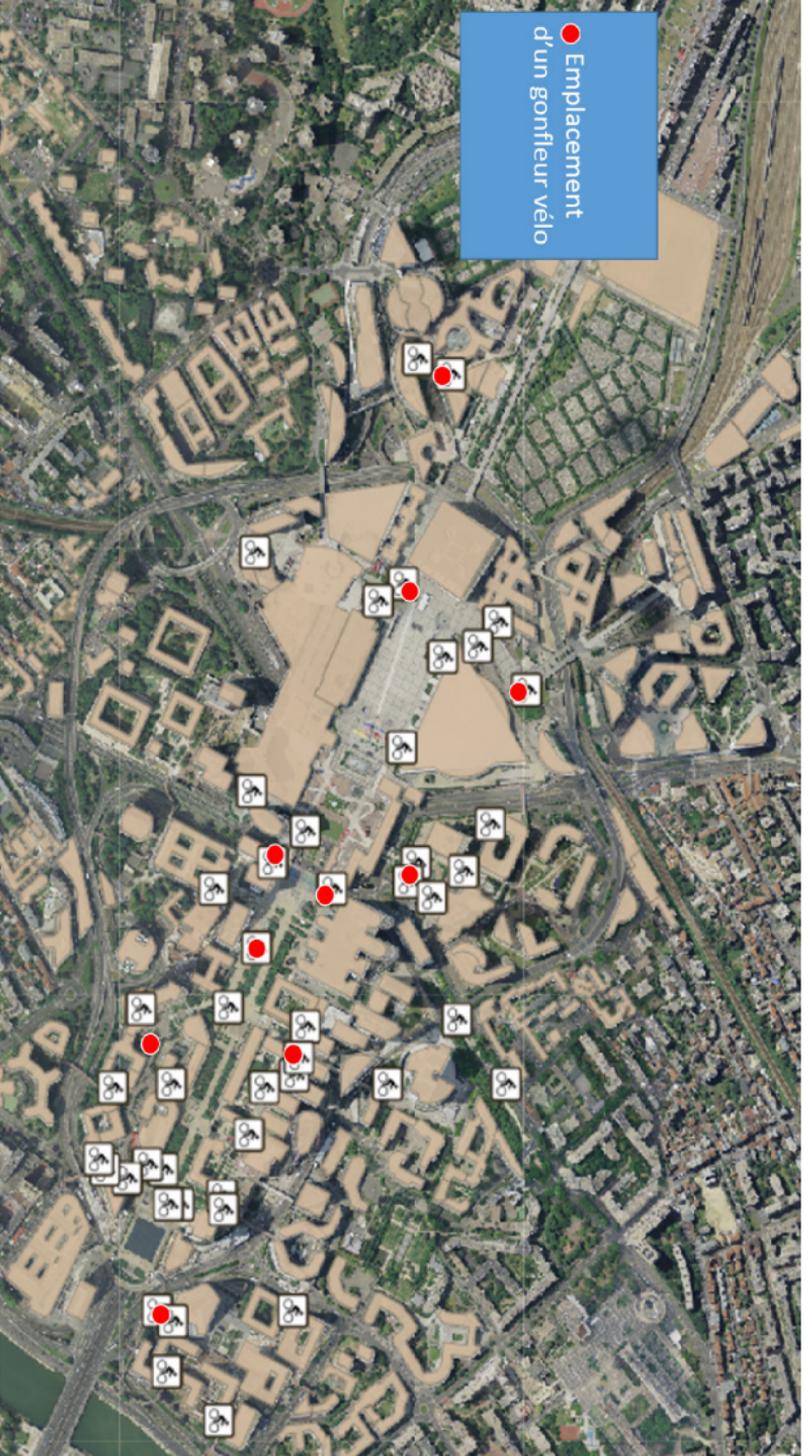
Pour faciliter et accompagner la pratique du vélo, Paris La Défense met à votre disposition une dizaine de pompes à vélo en libre-service sur l'esplanade.

Encore un nouveau service pour encourager la mobilité douce.

Toutes les pompes à air sont extérieures, gratuites et accessibles à tous 7j/7, 24h/24



Emplacements des gonfleurs vélos sur La Défense





Mobility Makers



parisladefense.com

Paris La Défense
Cœur Défense, Tour B, 110 esplanade
du Général-de-Gaulle
92932 Paris La Défense Cedex